**16884\_C14\_Synth\_23tpr47 Chapitre 14 L’évaluation, les documents de fin d’action**

**Synthèse rédigée et audio**

**1. Les intérêts d’une évaluation d’une action d’éducation à la santé**

L’**évaluation** permet d’analyser de manière quantitative et qualitative une action, d’apprécier son déroulement, de mesurer ses effets. Elle fournit des informations intéressantes sur le déroulement, l’organisation, la qualité des ressources utilisées, l’identification des points forts et des points faibles, les résultats, les effets sur les individus…

Les **aspects quantitatifs** portent sur des éléments tels que le nombre de participants et/ou de personnes ciblées, le pourcentage de personnes satisfaites de l’action…

Les **aspects qualitatifs** ciblent les effets et l’impact de l’action : par exemple une action sur le tabagisme dans une classe de collège a-t-elle eu l’effet escompté (moins de fumeurs à 1 mois, 6 mois…) ? une action pour lutter contre l’obésité a-t-elle permis de modifier les comportements (alimentation plus saine, moins de grignotage...) ?

**2. Les modalités de l’évaluation d’une action d’éducation à la santé**

Pour évaluer, il est nécessaire de déterminer des **critè**res pour savoir si les objectifs seront atteints : ces critères sont simples et concrets : par exemple le nombre de participants, le nombre de personnes satisfaites…

L’évaluation doit permettre de **mesurer les écarts** entre ce qui était attendu et les résultats. Elle porte sur les différentes étapes de l’action menée (respect du planning, organisation …), sur l’appréciation de la pertinence des moyens et des supports utilisés, des partenaires sollicités, sur les activités retenues (adaptées au public, aux objectifs…), le niveau de satisfaction du public, la retombée de l’action, les effets sur les participants. L’évaluation doit donc permettre d’évaluer la pertinence du thème retenu et de l’action menée, la cohérence de la mise en œuvre, l’efficacité et l’efficience de l’action…

L’évaluation est donc importante pour la structure où elle a eu lieu ou qui l’a mise en place, pour les partenaires, les financeurs, le public ou la population ciblés, l’animateur de l’action.

**3. Les différents outils d’évaluation**

Les **outils pour évaluer une action d’éducation à la santé** sont multiples et doivent être choisis de manière adéquate en prenant en compte le public cible.

* **La fiche de présence ou la comptabilisation des présents** en début de séance permet de comptabiliser le nombre de participants, voire si celui-ci est proche des attendus, trop faible…
* **Le questionnaire de satisfaction** distribué à l’issue de l’action permet de voir si l’action a répondu aux attentes, si les supports ont été jugés intéressants.
* **Les Smileys ou schémas** permettent d’évaluer rapidement et simplement la satisfaction. Ces outils sont intéressants pour un public très jeune ou non lecteur.
* **Les grilles ou les questionnaires** sont utilisés pour évaluer de manière plus approfondie les effets de l’action : acquisition de connaissances, changement des comportements.
* **Les entretiens avec les participants** (individuels ou collectifs) à l’issue de l’action ont pour objectifs d’approfondir certains axes de l’évaluation.

**4. L’animateur et l’auto-évaluation**

**L’auto-évaluation** est une évaluation menée par un individu sur son propre travail, ses propres actions. Des qualités sont nécessaires pour réaliser une auto-évaluation : objectivité, impartialité, respect d’une éthique afin d’éviter l’autosatisfaction, forte implication.

L’auto-évaluation permet de développer ses capacités de jugement, ses capacités réflexives avec prise de recul : l’animateur doit s’interroger sur ses pratiques, sa posture donc sur sa manière de faire et sa manière d’être. Elle est formatrice. Elle responsabilise la personne : l’animateur va réfléchir à ses actions, gagner en autonomie. Elle apporte une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et contribue à l’acquisition d’un sens critique. L’auto-évaluation permet aussi d’envisager des remédiations pour las actions futures.

**5. Les différents documents de fin d’action**

Quand l’action d’éducation à la santé est réalisée, il peut être demandé à l’animateur, la structure la production de divers documents : un bilan, un compte rendu, une synthèse.

**⮊ Le compte rendu**

Le compte rendu retranscrit de manière détaillée et le plus fidèlement possible le déroulement de l’action d’éducation à la santé. Il est donc relativement exhaustif ; il relate toutes les phases, les réussites, les difficultés, les résultats. Il doit rester neutre, être objectif et porter sur des éléments factuels.

**⮊ La note de synthèse**

Elle est concise, ne reprend pas le détail des différentes étapes de l’action d’éducation à la santé. Elle permet d’analyser, de manière courte et objective, l’action menée et d’informer rapidement.

**⮊ Le bilan**

C’est un document également concis qui résume l’action d’éducation à la santé et met en perspective les résultats avec les objectifs.

Il permet de souligner la réussite ou l’échec de l’action menée, les points à améliorer… Il peut comporter un point financier.

**⮊ Les qualités des documents**

Quel que soit le document rédigé, il est un support de communication et a vocation à être diffusé. Il doit donc être de qualité tant dans sa forme que sur le fond. L’orthographe, la syntaxe doivent être irréprochables. Les termes utilisés dans ces documents s’appuient sur du vocabulaire technique scientifique en usage dans le secteur professionnel. Leur présentation est désormais réalisée avec un traitement de texte.

La formalisation de ces différents documents doit respecter la charte graphique de la structure quand elle existe : présentation, logos, typographie, utilisation de couleurs.